

Un pôle mutualisé de coopération économique

L'exemple du Biopôle de Burcy (14)



Les conditions d'émergence du Biopôle

Le projet de création du Biopôle de Burcy est né de la nécessité pour l'entreprise Saponat jusqu'à lors basée à Chenedolé sur le canton de Vassy de s'agrandir.

Saponat (vente de produits biologiques en direction du monde agricole principalement), est créée en 1991 par Antoine Jeanne devenu majoritaire dans l'entreprise en 1999. Au vu du développement de son activité (8 salariés à cette époque) Saponat cherchait des nouveaux locaux sur le canton de Vassy avec une nécessité de stockage. Mr Jeanne voulait conserver son activité sur le territoire rural de Vassy. L'ancienne usine de filature de Burcy située à quelques kilomètres de Chenedolée était à vendre mais l'usine était trop vaste pour Saponat. C'est d'abord la rencontre avec l'association Biochmin (coopérative bio de consommateurs) portée par Yvan Saint Jours d'une part et l'intérêt de la Communauté de Communes de Vassy pour le projet d'autre part qui vont permettre la réalisation du projet. Après de longues négociations avec le vendeur, la Communauté de Communes de Vassy (les 13 mairies seront d'accord) va ainsi acheter l'usine sous réserve qu'une seule personne (entreprise Saponat) soit son interlocutrice dans le cadre d'un crédit-bail avec une autorisation de sous-location. Le Conseil Général va aussi soutenir l'opération à condition qu'elle soit créatrice d'emplois (au moins 8 emplois créés sur 2 ans). L'ouverture officielle du Biopôle aura lieu fin 2001 avec l'arrivée d'une entreprise de menuiserie et après 6 mois d'aménagement du site.

La création du Biopôle est donc d'abord relatif à la démarche personnelle d'Antoine Jeanne qui souhaitait à la fois développer son entreprise mais aussi voulait promouvoir les activités écologiques sur son territoire d'exercice.

En 2009, les 2 familles actionnaires de Saponat dont la famille Jeanne vont racheter le crédit-bail et devenir propriétaire du Biopôle sous forme de SCI après avoir tenté sans succès que l'achat ait lieu collectivement avec les autres entreprises locataires (manque de liquidité, temps de tergiversation trop long, etc.)

Présentation et fonctionnement du Biopôle

A ce jour, 13 entreprises sont installées sur le site du Biopôle et 27 personnes y travaillent (23 Equivalents temps plein). Au fil des ans, 26 entreprises ont à un moment utilisé le Biopôle. Tous les bureaux et lieux de stockage sont loués.

Les entreprises présentes sont statutairement diverses soit sous statut commercial (entreprise uni personnelle/sarl/sarl scoop) soit sous statut associatif. Elles concernent des secteurs d'activités différentes, d'abord le secteur du bio (Saponat/BioChmin /la coopérative Au fil du Bio) mais aussi des entreprises plus « traditionnelles » (menuiserie/carrosserie..) ou plus particulières (compagnie de théâtre/entreprise de recyclage d'objets pour décoration).

Les critères de sélection pour accéder au Biopôle sont relatifs à la viabilité économique de l'entreprise ou du projet, à l'éthique et aux valeurs humaines des entrepreneurs intéressés.

Le service rendu concerne la possibilité d'installer physiquement l'activité dans des bureaux, ateliers, salles de répétition ou/et lieux de stockage. Le prix du loyer est très accessible. Une lettre est envoyée avec la quittance de loyer pour informer sur la vie du Biopôle par le gérant de la SCI (A.Jeanne). Il n'y a pas de réunions organisées formellement.



L'apport pour le territoire

Un espace de mutualisation

Le Biopôle est vécu par ses usagers comme un espace de mutualisation et d'échanges. Les structures interrogées évoquent toutes la fréquence des "coups de main" (ex : aide à la décharge de livraison), de prêt d'outils et de véhicules (chariot élévateur), d'aides diverses au quotidien. Néanmoins ces pratiques concernent plus les structures ayant une activité sur place. Le Biopôle est aussi vecteur de chantiers pour ses locataires, il oriente ses clients vers les champs de compétences des entreprises présentes sur le site (chantier menuiserie/locations de toilettes sèches par BioChmin). Un espace de rencontre/salle de réunion/cuisine favorise l'échange entre les entrepreneurs (souvent jeunes) et raffermis les liens de solidarités existants. Par ailleurs, lors de présence sur des manifestations publiques, des covoiturages ou tenue de stands collectifs sont réalisés. Enfin un jardin collectif est en passe d'être créé.

Un tremplin pour entreprises naissantes et un soutien aux reconversions professionnelles

A plusieurs reprises (une dizaine de fois), l'accessibilité financière liée au loyer, la souplesse de fonctionnement (décalage momentané de paiement du loyer si besoin), l'esprit de solidarité entre les entrepreneurs et l'existence d'une certaine convivialité (espace de rencontre commun/lutte contre l'isolement du porteur de projet) ont permis à de jeunes entreprises de pouvoir réaliser une montée en charge plus aisée. C'est encore le cas actuellement avec l'arrivée d'un jeune entrepreneur dans la conception et confection d'outils et matériels agricoles adaptés à l'agriculture biologique, qui bénéficie d'un loyer 1,5 euros/m², soit 130€/mois pour cet entrepreneur.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, le Biopôle a donné leurs chances à des personnes habitantes du canton (6 personnes) voulant créer leur entreprise dans le cadre d'un parcours de « réinsertion professionnelle. », ce à des conditions financières très facilitées.

Une « coopération marketing » à parfaire

Pendant plusieurs années, le Biopôle (particulièrement les entreprises du secteur biologique) a organisé une journée « Portes Ouvertes » qui a attiré des centaines de personnes et fait connaître tant le Biopôle que les entreprises locataires. En revanche, le Biopôle ne dispose pas par exemple d'un portail Internet présentant le site et les locataires

Les conditions de l'essaimage

Pour Antoine Jeanne, plusieurs conditions sont à réunir pour reproduire des initiatives similaires.

- Tout d'abord, accepter de se déplacer pour décrire l'expérience, ce qu'il a fait à plusieurs reprises dans différentes régions
- trouver un porteur de projet, dynamiseur de la démarche et preneur de risques financiers
- éviter les gros investissements liés à des constructions neuves et opter pour des réhabilitations industrielles favorisant l'accès à des micro-entrepreneurs à des tarifs locatifs attractifs (le loyer au Biopôle est 4 fois moins élevé qu'à Vire)
- réaliser une montée en charge progressive
- mobiliser les pouvoirs publics sur les enjeux de créations d'emplois
- réaliser un montage financier en partie auto-financé en partenariat avec le secteur bancaire solidaire.

Contact

Biopôle du Bocage

14410 Burcy - Tél. : 02 31 67 31 12

Réalisation



Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire

Tél. : 02 31 82 43 91

E-mail : ardes-bn@wanadoo.fr

www.ardes.org

Conception



Avec le soutien de



Dans le cadre du :



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales